

Décision portant nomination du jury pour le concours externe de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe supérieure, branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne en aménagement, maintenance et exploitation du bâti, session 2022, dans l'académie de MONTPELLIER.

Le président du CROUS DE MONTPELLIER-OCCITANIE,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe supérieure ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2022 fixant les dates et modalités d'organisation des recrutements des techniciens de recherche et de formation de classe supérieure et des adjoints techniques principaux de recherche et de formation de 2ème classe dans l'académie de MONTPELLIER, au titre de l'année 2022 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury pour le concours externe de recrutement de techniciens de recherche et de formation de classe supérieure dans la branche d'activité professionnelle G (Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention), emploi-type Technicien-ne en aménagement, maintenance et exploitation du bâti, au titre de l'année 2022, dans l'académie de MONTPELLIER :

Monsieur RICHTER Pierre, directeur de crous, président, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Montpellier Occitanie, Montpellier.

Madame RACINE Catherine, administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, vice-présidente, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Montpellier Occitanie, Montpellier.

Monsieur CARRATERO Philippe, ingénieur de recherche de 1ère classe, expert, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires d'Aix Marseille Avignon, Aix-en-Provence.

Monsieur BOUKALKOUL Fouad, attaché principal d'administration de l'état, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Montpellier Occitanie, Montpellier.

Madame LAMRI Karima, ingénieure de recherche de 2ème classe, Centre informatique national de l'enseignement supérieur, Montpellier.

Madame WIRTH Patricia, attachée d'administration de l'état, suppléante, Centre régional des oeuvres universitaires et scolaires de Montpellier Occitanie, Montpellier.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Montpellier, le 13 mai 2022


Pierre RICHTER

Directeur général du Crous de Montpellier Occitanie